

# Échos de l'atelier 2 : Droit d'association et de défense des minimexés

*Véronique Huygens ; la synthèse de l'atelier est reprise dans le compte-rendu du carrefour 3.*

Différentes motivations nous animent : prise de conscience de la dimension collective de l'exclusion et de la nécessité de créer des liens entre les gens, souci d'informer et d'aider les personnes en difficulté, recherche d'informations concernant les démarches administratives et de soutien dans les entrevues avec les autorités.

Un constat : le chômage et l'exclusion sociale ne touchent plus une petite marge de la société, c'est massivement que la population se précarise et la frontière entre les précaires et les autres est mince. Chômeur aujourd'hui, minimexé demain et à la moindre faille, on se retrouve vite sans domicile et à la rue.

## 1. État des lieux

Devant cette situation, les gens ont peur, ils sont très démunis et pas informés.

Lorsque la spirale de l'exclusion se met en route, beaucoup de gens vivent la perte du lien social en plus. Ils essaient de se débrouiller seuls, n'en parlent pas, sont isolés et pris au dépourvu dans un dédale de démarches et de droits qu'ils ne connaissent pas. Beaucoup se retrouvent dans des situations catastrophiques alors qu'ils auraient pu faire valoir un droit mais ils ne le savaient pas, ont dépassé la période de validité de ce droit etc...

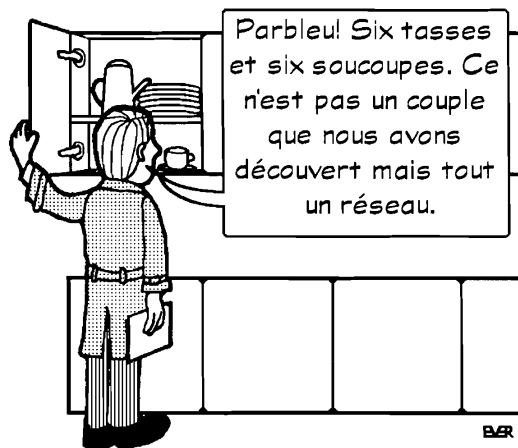
En plus de vivre au quotidien une situation matériellement difficile, les personnes vivent en même temps une épreuve psychologique due à l'érosion de leur estime de soi. Cette fragilité parce qu'on se sent amoindri fait qu'on n'ose plus entreprendre quoi que ce soit.

Peu ou pas informés, les minimexés entreprennent leurs démarches seuls, ils doivent bien souvent attendre des heures pour obtenir une entrevue avec leur assistant social. Et là, « ça dépend de l'assistant social » il peut être gentil ou arrogant, c'est selon. L'arbitraire règne en maître, pour l'obtention d'un ticket de faveur au théâtre ou pour l'avancement ou le blocage d'un dossier. Tout dépend du bon vouloir et du

fait d'être « bien vu ».

La peur et le fait d'être sans défense et sans recours se vit entre quatre yeux. Beaucoup de plaintes concernent le respect. Être respecté semble bien la première demande des minimexés. En effet, ils sont perçus comme des fraudeurs et des fainéants. Pour les autorités, ce sont des gens « à contrôler ». Cette logique du contrôle est tellement bien intégrée qu'elle domine toutes les relations dans les CPAS.

D'être systématiquement perçu ainsi est une souffrance individuelle. Cela explique aussi la peur des minimexés de venir rencontrer ceux qui s'organisent et commencent à résister. Pour les membres du Comité de Défense des Minimexés, il ressort qu'« informer c'est déjà provoquer ». Les pressions du CPAS pour qu'ils arrêtent les distributions de tracts le leur confirment chaque jour.



## 2. Que faire ?

La nécessité de constituer un contre pouvoir face à l'arbitraire des CPAS est une évidence. Des lieux de parole devraient d'ailleurs être organisés dans les locaux des CPAS ou tout au moins par les communes pour permettre aux minimexés de mieux connaître leurs droits.

L'expression aussi est importante, les minimexés ont des choses à dire les concernant et ne veulent pas d'une parole sous tutelle.

Etre informé et sortir de l'isolement : passer de la souffrance individuelle à une prise de conscience plus large et à une vue globale de l'enjeu de la solidarité, voilà l'objectif du groupe de défense des minimexés et cet objectif est relayé par le collectif.

Force est de constater qu'il y a encore peu d'associations de minimexés, à part à Anderlecht où le premier comité s'est organisé et existe depuis 7 ans et à Ixelles où il se constitue. Les autres initiatives en sont aux débuts mais c'est un très grand pas parce que jamais encore franchi en raison de plusieurs facteurs.

### **3. Se grouper, se défendre, s'organiser collectivement**

S'organiser en tant que groupe spécifique avec une série d'objectifs et de revendications communes est difficile et nécessite une pratique et une lutte collective. A Anderlecht, la stratégie de lutte qui a été menée pour constituer le comité a été l'accompagnement des minimexés entre eux pour le suivi de leurs dossiers. A Ixelles, la stratégie est la diffusion de l'information aux minimexés en ce qui concerne leurs droits. La distribution quotidienne de tracts n'a pas manqué de constituer un bras de fer avec l'administration qui a donné l'ordre d'évacuer. Cette action a attiré l'attention du monde associatif et de la presse sur les problèmes dans les CPAS.

Il y a des tas de lieux où les minimexés peuvent se retrouver et échanger leurs idées. Nous en avons pointé quelques uns et nous nous proposons de les investir prochainement.

C'est l'idée de la fédération des différents comités et de la création d'un rapport de force tel que le monde politique doit compter avec lui pour négocier. C'est ainsi que se sont constitués les syndicats (NB : ils avaient la particularité de regrouper des personnes dont le profil était bien identifié dans le processus de la production, ce qui n'est plus le cas).